

Commune de **SELONCOURT 25230**

**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations**  
**du Conseil Municipal**

|   |   |
|---|---|
| <b>DCM2012-10-23-8</b>  | <b>Séance du 23 octobre 2012 à 18h30</b>  |
|   | L'an <b>deux mille douze</b><br>le <b>vingt-trois</b><br>pour la session ordinaire du mois d'OCTOBRE<br><br>le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie de<br>Seloncourt - Salle des mariages - après convocation légale, sous la Présidence<br>de Madame THARIN Irène, MAIRE |
| <b>NOTA</b> Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 24 octobre 2012, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 15 octobre 2012 et que le nombre des membres en exercice est de 29.<br>Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9, du Code Général des Collectivités Territoriales<br>Le Maire |   |
| <b>Etaient présents</b>   |   |
| <b>Etaient excusés avant donné procuration</b>  |   |

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA MISE EN PLACE D'AIRES DE JEUX**

Dans le cadre de la mise en place de 5 nouvelles aires de jeux au Parc de la Panse, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide financière du Conseil Général pour effectuer ces travaux.

Le plan de financement s'établit comme suit :

**3 Montant estimatif des travaux : 69 068 € HT soit 82 605.33 € TTC.**

Montant plafonné à : 75 000 €.

Subvention escomptée du Conseil Général, taux 28% du montant plafonné des travaux HT : 21 000 €.

Solde fonds libres : 61 605.33 € TTC.

La Commission Jeunesse, réunie le 5 avril 2012, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Madame le Maire entendu, **à/par**.....

- sollicite l'aide financière du Conseil Général
- s'engage à réaliser et à financer les travaux pour le montant prévu
- se prononce sur le plan de financement ci-dessus
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention de la décision attributive de subvention
- autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au Budget.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Seloncourt, le 23 octobre 2012

Le Maire

**Irène THARIN**